



Sommaire

SPECIAL CESER

Séance plénière du 3 décembre 2018

La justice sociale au cœur du débat

Edito

S. Creachp.1

Séance plénière du 3 décembre 2018

S. Creachp.2

Illétrisme en entreprise, l'affaire de tous

N. Cossonp.3/4

La Breizh Cop, un monde à vivre : les objectifs

N. Cossonp.4/5

Règlement régional des transports scolaires

S. Creachp.5/6

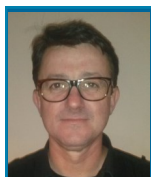
Orientations budgétaires pour 2019

G. Urvoasp.6/7

Pour une compétence régionale pour l'information sur les métiers, les emplois, les formations

G. Urvoasp.7/8

Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022



EDITO de
Stéphane CREACH
Responsable du
Groupe C.G.T.
du CESER

La dernière session ordinaire du CESER du 3 décembre 2018 était consacrée à plusieurs dossiers d'importance de l'exécutif régional comme les orientations budgétaires pour 2019, les objectifs de la « Breizh Cop », les questions de formation ou le transport scolaire par exemple.

Le dossier du CESER portait sur la présentation de son étude sur l'illettrisme en entreprise. Il est évident que cette question concerne les syndicats CGT puisque le monde de l'entreprise c'est le monde des syndicats, la délégation CGT du CESER invite vivement les syndicats CGT à prendre connaissance de cette étude du CESER.

La CGT est intervenue sur les sujets qu'elle a jugés comme les plus importants; Les déclarations ci-après vous permettront d'apprécier le message de la CGT.

Dans le climat de mobilisation visible des « gilets jaunes », la CGT a mis en avant le rôle clé de l'entreprise sur les questions des salaires, des conditions de travail, de la précarité, de l'injustice fiscale, ...

Nous avons exprimé le fait que le grand patronat fait partie du problème, il fait donc partie de la solution puisque c'est bien le système du capital qui est à l'origine du malaise.

L'avenir des services publics, le devenir des territoires, la solidarité territoriale comme les règles de péréquation, toutes les questions liées à l'aménagement du territoire, le rôle de l'Etat, tous ces sujets sont au cœur de la vie en société, elles sont donc au cœur de notre démarche sur le sens du travail dans un

vaste mouvement indispensable des transitions pour remettre l'être humain dans son environnement au centre des préoccupations.

L'avis sur la « Breizh Cop » a été adopté à l'unanimité malgré le fait que le Medef ait pointé son désaccord sur la question reprise aujourd'hui dans les objectifs du Conseil Régional : un conditionnement des aides publiques à la faveur d'une attitude vertueuse au profit des transitions de la part du monde de l'entreprise.

La CGT n'est pas pour rien dans cette évolution puisque son travail continu au CESER en faveur du développement durable influe.

Le rapport général sur cet avis « Breizh Cop » (porté par celui qui rédige cet édit) est bien sûr disponible avec les liens fournis à la fin de ce journal.

Pour la CGT, cette nouvelle étape « Breizh Cop » est l'occasion de passer du dire au faire pour enfin changer de modèle pour conforter une autre économie guidée par la question sociale pour une politique environnementale du bien-être.

Pour la CGT, la réponse aux revendications portées dans les entreprises fait partie « du monde à vivre » marqué par un modèle social à la française qui vise le progrès social.

Le 14 décembre, la journée de lutte proposée par la CGT est une occasion à saisir pour la sécurisation sociale des parcours de vie.

Rennes, le 06/12/2018

Site Internet :

www.cgt-bretagne.fr

mail :

cgt.bretagne@wanadoo.fr

Tél. 02 99 65 45 90

Fax : 02 99 65 24 98

Directeur de la

publication :

Thierry GOURLAY

I.S.S.N. : 1258-7745

C.P.P.A.P. : 0723 S 07992

Bimensuel - 0,15€



La CGT souligne la qualité du travail effectué par la commission formation et éducation dont on mesure bien que le deuxième énoncé de l'appellation de la commission prend encore plus son sens.

Avec cette étude « l'illettrisme en entreprise : l'affaire de tous », le CESER propose des pistes d'actions et souhaite que ces actions contribuent à la mise en œuvre, je cite : « *d'une nouvelle politique, déterminée et pérenne.* »

C'est un beau triptyque et les mots ont bien leur sens !

En effet, dans ce domaine, comme dans d'autres, les actes comptent et un changement de cap est nécessaire pour remettre l'humain au centre des préoccupations. Cela appelle donc un changement fondamental de modèle, c'est certainement le fil rouge de cette dernière session ordinaire de notre assemblée pour cette année.

La CGT affirme que pour pouvoir travailler sereinement, il faut en maîtriser tous les aspects et la compréhension de l'écriture en fait partie. C'est parce que cette question du travail est trop sérieuse que ce dernier, comme la route, a besoin d'un code. Il doit être dès lors le même pour toutes et tous et protecteur en droits ou à promouvoir « les sorties de route. »

Comprendre ce que l'on signe ou que l'on devrait signer doit faire partie des fondamentaux pour tout le monde et pour le salarié aussi. Lors de la réunion du bureau de notre assemblée pour l'adoption de la synthèse de l'étude, la CGT signalait qu'un

membre du conseil d'administration de l'Organisation Internationale du Travail, ancien secrétaire général de la CGT, Bernard Thibault, faisait remarquer dans son livre « *la troisième guerre mondiale est sociale* », livre sorti en 2016, que 40% des travailleurs dans le monde n'ont pas de contrat de travail.

La France est dans le monde, la Bretagne dans la France. Il va sans dire que le chiffre évoqué n'est certainement pas le même mais cela vaut le coup de se pencher sur ce premier acte de mise en condition d'emploi dans l'entreprise puisque c'est bien le sujet de l'illettrisme en entreprise qui nous préoccupe.

Dans son ouvrage « *osons vaincre l'illettrisme* » sorti le 12 avril dernier, Thierry Le Paon, délégué interministériel à la langue française pour la cohésion sociale et président de l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme, lui-même aussi ancien secrétaire Général de la CGT et qui a sollicité notre assemblée pour ce travail, comme cela est expliqué en avant-propos de notre étude dit ceci, je cite :

« Nous entretenons avec notre langue une relation particulière. Comme le drapeau ou la monnaie, notre langue nous rassemble comme elle peut nous diviser. »

Au fil de mes rencontres et de mes réflexions, j'ai acquis la conviction que notre société et notre démocratie sont menacées si chacune et chacun ne maîtrise pas les savoirs qui font la société. Dans ma nouvelle vie professionnelle je reste un militant dans l'âme, un militant particulièrement

attentif à ce problème. J'essaie de changer notre regard sur ces situations qui concernent le syndicalisme, le travail, la démocratie et la République.

Il n'y a pas des « illettrés », il n'y a que des personnes en situation d'illettrisme. La différence est essentielle : l'illettrisme n'est pas une condition, un état, une fatalité. C'est une situation qui devrait être temporaire, anormale, réversible, ce qui est tout autre chose.

Je mesure encore les difficultés d'apprentissage pour ces hommes et femmes venus d'autres continents, fuyant la guerre et la misère, mais aussi les difficultés de ceux et celles nés en France ayant désappris au point de ne plus savoir lire ni écrire ».

Fin de citation.

Vous comprendrez qu'il n'est pas utile que je prolonge très longuement mon propos après une telle mise en perspective sauf pour réaffirmer une évidence : pour changer de cap, la solution est simple mais demande du courage.

Celui-là même qu'il est demandé en politique pour qu'aux crises des humanités ne succèdent pas des crises dans l'humanité qui n'arrive pas à faire humanité.

« Le désappris » est à combattre au même titre que la dévalorisation du travail lui-même et sa sous rémunération.

C'est donc bien par le soutien de la conduite à la connaissance que nous ferons société humaine au travail comme dans la cité.



La Breizh Cop, un monde à vivre : les objectifs

Intervention de Nicolas COSSON



La CGT constate depuis de nombreuses années que sur le sujet du développement durable les initiatives politiques se succèdent mais se traduisent dans les faits par des mesures que l'on pourrait qualifier, sans mauvais esprit, de cosmétiques.

Les quelques actions engagées ces dernières années visant à limiter les conséquences sur l'environnement de l'activité économique ont largement été anéanties sous la pression des lobbys divers et variés devant lesquels cèdent sans rechigner les gouvernements successifs.

La Bretagne n'est à ce titre pas épargnée, l'épisode de l'écotaxe l'ayant illustré il y a quelques années. Force est de reconnaître qu'en dépit du volontarisme politique affiché pour rompre avec un modèle de développement qui ne profite qu'à une infime minorité, le monde économique en refuse toute remise en cause car jusqu'à présent, il faut le reconnaître, il lui est largement profitable...

D'année en année, les budgets d'austérité pour les uns et d'exonérations fiscales pour les autres se suivent et se ressemblent et confirme la persistance de l'assistanat aux entreprises auxquelles la somme des aides versées est vertigineuse.

La CGT appelle à un réel bilan de toutes ces subventions puisque c'est bien de cela qu'il est question. Celles-ci pourraient, sans démagogie, largement participer au financement d'une transition socio-économique et environnementale à la hauteur des enjeux qui nous sont collectivement posés et dont le premier est de contenir le réchauffement climatique mais aussi garantir le maintien d'une véritable coopération entre les territoires qui passe notamment par le renforcement des services publics dans les bassins de vie.

La recommandation du CESER sur l'éco-socio conditionnalité des aides aux entreprises semble faire son chemin, puisque comme le dit l'avis, le bordereau aborde cette théma-

tique par une proposition autour des transitions.

Le Conseil Régional, au travers de la Breizh Cop, propose de faire évoluer significativement de manière soutenable le modèle de croissance actuel dont il n'est plus utile de démontrer les effets dévastateurs pour l'humanité ! Nous avons bien lu le document de la Breizh COP sur les objectifs qui met en avant le concept « d'une rupture négociée » que le CESER réinterroge dans son avis en y apportant sa vision sur la notion d'acceptabilité.

Le Conseil Régional appelle au changement de modèle, alors il va falloir s'y atteler et les codes devront changer.

Que la COP 24 qui s'ouvre actuellement en Pologne le fasse elle-même pour une COP sociale, c'est bien un pied de nez aux exilés fiscaux et aux orthodoxes de la rente.

Pour la CGT, la démarche de Conseil Régional est unique, elle est à saluer mais elle ne se suffira pas à elle-même, sauf à le signifier au gouvernement de façon claire et nette mais aussi aux acteurs économiques bretons au travers de la Conférence Sociale par exemple, comme le préconise le CESER !

Mais, surtout, et la CGT met en garde, pour que l'actualité ne serve pas de prétexte pour assouvir des poussées régionalistes mais pour préciser, d'une voix forte, que le rythme actuel de destruction de l'environnement tout comme celui de l'accentuation des inégalités pourrait compromettre toute mise en œuvre de cette Breizh COP ce qui serait intolérable car les solutions pour envisager un monde où chacun puisse vivre dignement sont connues depuis bien longtemps. Dans son champ d'action, la Bretagne peut donner un exemple puisque suivre l'avis du CESER c'est mettre la solidarité au-dessus de tout.

La solidarité évoque la justice sociale et l'avis du CESER pointe une autre

répartition des richesses. C'est bien de cela qu'il s'agit.

C'est d'ailleurs tout le sens de la colère qu'exprime dans la période les salariés actifs et retraités, des citoyens pour avoir les moyens de vivre dignement, pour plus de justice sociale. La CGT le réaffirme : il ne saurait y avoir de liberté sans égalité de traitement de tous les citoyens !

Nous savons quelles sont les politiques publiques à mener tant d'un point de vue énergétique qu'en matière de transports qui demeurent les principaux responsables de la dégradation du bilan carbone français. Comme tout choix, elles feront des gagnants, ceux qui jouent le jeu de la transition, et des perdants, qui doivent être accompagnés en proposant des alternatives crédibles en lieu et place de taxes dont la finalité environnementale est systématiquement détournée... La CGT ne craint pas les évolutions dès lors qu'elles sont supportées solidairement par tous : contribuer en fonction de ses moyens et recevoir en fonction de ses besoins !

Pour la CGT, le paradoxe n'est pas des moindres car dans le pays qui a vu naître l'accord de Paris sur le climat, l'empreinte écologique se dégrade depuis 2015, en raison notamment du régime exonératoire dont bénéficie les activités les plus polluantes, ce qui a d'ailleurs dopé la consommation des énergies d'origine fossile.

Pour la CGT, cette nouvelle étape de la BreizhCOP est l'occasion de passer du dire au faire pour enfin sortir d'un modèle qui ne fera que des perdants, hormis les plus riches mais que pour un temps, et qui compromet irréversiblement l'avenir de l'humanité. En ce sens, la CGT porte de nombreuses propositions à tous les niveaux et notamment sur les questions salariales avec l'augmentation du SMIC et de niveau de pension.

L'avis du CESER qui nous est soumis recèle de multiples facettes et des ambitions courageuses. Il ouvre

des pistes sérieuses pour marquer de son empreinte cette fin d'année 2018 pour que dans ce projet politique de grande ampleur soit intégré en 2019 « le schéma des schémas », le SRADDET.

Cet avis apporte des éclairages, tente des réponses mais pose aussi des questions notamment sur les 16 objectifs qui ont nourri les débats les plus importants. Le CESER s'interroge sur le traitement qui en suivra, il sera utile de lui répondre.

La Bretagne se choisit un chemin particulier, c'est tout à son honneur. Ce chemin de la solidarité conduit à des choix de société dans les façons de se déplacer, de produire, de consommer, de se loger, d'agir en démocratie, ...

Ces choix doivent se définir dans le cadre républicain d'un Etat garant des

solidarités et de la libre administration des collectivités mais en ayant en perspective le rejet de la compétition entre territoires, entre ville et campagne.

L'avis du CESER sera très certainement utile pour la réflexion des élus.es régionaux, du moins ce serait bien qu'il en soit ainsi.

La séance du Conseil Régional de cette fin d'année sera certainement sur ce sujet de la Breizh COP à examiner avec une attention toute particulière et la CGT prend date, comme le CESER le fait par ailleurs à sa façon dans l'avis significatif qu'il rend ce jour.

Bâtir une Bretagne inclusive, dynamique et ambitieuse, s'appuyant sur une gouvernance renouvelée incarnant une solidarité affirmée et prenant comme modèle démocratique le dé-

veloppement durable, cela se construit dès maintenant, pour cette génération et celles qui vont suivre.

Pour réaliser cela nous avons besoin de la jeunesse.

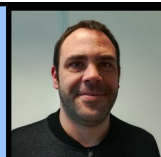
C'est dans l'exigence de réalisations concrètes, tel que le propose et le bordereau et l'avis du CESER, pour construire en obtenant, d'abord, des solidarités de fait que nos territoires et celles et ceux qui y vivent seront des protecteurs naturels de l'environnement.

Le défi de la cohérence sera celui du monde à vivre de cette Breizh COP.

Le syndicalisme de transformation sociale qu'incarne la CGT est et sera au rendez-vous puisque c'est une société du contrat social qu'il faut conforter pour une nature à défendre.

Règlement régional des transports scolaires

Intervention de Nicolas COSSON



La loi NOTRe a bouleversé sensiblement les compétences régionales en matière de transports. Pour la CGT, si certaines situations de mise en concurrence entre modes routiers et ferroviaires justifiaient une évolution prenant en compte l'intérêt des usagers, la cohérence de cette démarche paraît plus difficile à cerner concernant le transport scolaire si ce n'est peut-être à homogénéiser l'offre de transport.

La CGT n'y est pas opposée mais, par expérience, nous savons que cela consiste souvent en une rationalisation de l'offre avec in fine des conséquences tant pour les usagers que les salariés concernés.

La CGT rappelle la situation d'extrême précarité qui sévit dans cette activité et s'est exprimée à diverses reprises au sein de notre assemblée sur la question de l'organisation des transports publics routiers de voyageurs en pointant très distinctement la question de la situation sociale dans cette branche. Le transport routier de voyageurs en est la démonstration avec un pouvoir d'achat du salaire moyen mensuel

par salariés qui baisse chaque année depuis 2010.

Pour rappel, un contrat « période scolaire » plafonne à ce jour à environ 600 € avec des contraintes horaires très importantes subies par celles et ceux qui ont recours à ce type d'emplois pour compléter des revenus insuffisants que ces salariés soient actifs ou retraités.

Ce n'est donc pas une fatalité si les opérateurs peinent à recruter sur ces professions !

L'exercice au quotidien du métier de conducteur, avec bien évidemment les risques inhérents au mode routier, les enfants à surveiller, les horaires et la réglementation à respecter sont de plus en plus difficiles à assumer. Trop souvent les donneurs d'ordre, que sont les pouvoirs publics, ne prennent pas suffisamment en compte les pressions qui pèsent sur les conducteurs avec des appels d'offres qui n'intègrent pas ces difficultés. La culture du moins-disant assis sur la concurrence entre les opérateurs entraîne inéluctablement un nivellement vers le bas des conditions de travail des conducteurs,

avec un risque pour la sécurité des passagers.

Enfin, la CGT souhaite attirer l'attention sur la question des incidences de l'évolution de l'offre de transport ferroviaire pour les enfants scolarisés. En effet, sur de nombreuses lignes ou portion de lignes, les cars de substitution mis en place pour pallier la détérioration de l'offre ferroviaire, compte tenu de l'état des infrastructures, inquiètent fortement notamment eu égard aux enjeux de sécurité mais aussi environnementaux.

Le dramatique accident de Millas survenu en 2017 mettant en cause notamment la responsabilité de la conductrice de car doit être analysé à l'aune des contraintes qui sont imposées à ces professionnels mais aussi en tenant compte de l'alternative que constitue l'offre ferroviaire plus sûre et pas plus coûteuse si l'on prend en compte les externalités liées à l'usage de la route !

La CGT réaffirme que la présence des enfants scolarisés à bord des trains ne saurait souffrir de la déshumanisation des trains dits du quoti-

dien et que leur accès au train est à traiter avec la même bienveillance que tout autre usager. Pour la CGT

cela doit faire l'objet d'une attention particulière de l'ensemble des acteurs concernés !

Orientations budgétaires pour 2019

Intervention de Stéphane CREACH



L'avis du CESER sur les orientations budgétaires pour 2019 s'inscrit dans une logique d'interpellation à la lumière du monde à vivre que souhaite la Breizh COP et sur lequel le CESER est à nouveau saisi.

La CGT n'ira pas jusqu'à y voir une inspiration Keynésienne de « la crise de l'économie », c'est-à-dire la crise du système fondé sur les lois du seul marché, mais le ton a changé. Ce n'est pas du seul fait de l'actualité.

Il faut dire que de crise en crise, les relations entre tous les systèmes et surtout les relations entre l'être humain et la nature mais encore plus entre les êtres humains eux-mêmes sont confondues par une misère morale, intellectuelle et sociale puisque les inégalités se creusent à mesure que des PDG explosent des rémunérations indécentes.

L'argent pour l'argent se porte bien alors qu'au pays du carnaval, Rio, la belle, se brunit.

Le carnaval est le moment où les classes sociales s'évanouissent sous les déguisements. Ce temps est très court mais sous tous les déguisements se cache la réalité.

« L'habit de fait pas le moine » : il se cache sous certains costumes des forces organisées qui érigent en idéologie politique le rejet de l'autre pour rester dans la sobriété du propos.

Bien sûr que les raisons de la colère qui s'exprime sont nombreuses et qu'il ne peut y avoir de progrès écologique sans progrès social. Qu'au slogan « ce n'est pas la fin du monde qui compte, c'est la fin du mois » ne soit répondu que des fuites en avant c'est nourrir une fois encore les oppositions.

La seule solution, c'est le changement de modèle pour le pouvoir de vivre décemment. Changement de modèle exprimé dans la Breizh Cop

auquel ce bordereau fait beaucoup référence.

Dans la période actuelle, le grand patronat n'ose pas trop s'exprimer. Cela tient-il à double conjonction qu'il fait partie du problème et donc de la solution mais aussi une certaine peur ?

La peur que les pauvres, les sans grades, les travailleurs, les isolés, les travailleurs, les ouvriers, employés, privés d'emplois, retraités, ..., s'en prennent au système.

Ce même système qui crée l'injustice sociale, détruit l'emploi, dévalorise le travail. Bien sûr que le travail est miné par une gangrène de perte de sens et de sous rémunération.

Le travail a un prix et le capital un coût, c'est l'expression de notre CESER dans son étude de juin 2015 à propos des activités industrielles et de l'emploi durable, comme quoi le CESER de Bretagne confirme aussi, dans ce domaine, son rôle d'éclairer.

La CGT a mené une grande campagne sur cette question du coût du capital, la CGT est dans le vrai quand elle affirme que c'est le travail et les conditions de son exercice qui créent les richesses.

Dans l'actuel mouvement en France se pose clairement la question des moyens pour vivre et la question du pouvoir de subvenir à ses besoins, de la faiblesse des salaires et de la redistribution des richesses, formule reprise par l'avis du CESER sur la Breizh COP.

Dans le même temps, une certaine instrumentalisation sur le consentement à l'impôt mélange volontairement les genres mais aussi met en exergue l'incroyable capharnaüm dans lequel certaines et certains se trouvent. Taxes, cotisations sociales, impôts, direct et indirects, ..., tout se mélange sauf pour celles et ceux qui

s'y connaissent.

Les cotisations sociales ne sont pas des taxes mais du salaire socialisé fondement de la sécurité sociale.

La CGT se permet cette réflexion puisque en écoutant certains témoignages ces jours derniers des salariés en arrivaient à cette confusion.

Puisque des femmes, non organisées, se trouvent nombreuses dans des initiatives, alors que trop souvent leurs emplois sont dévalorisés, qu'elles accumulent de plus un retard de carrière et ont moins de responsabilités, elles sont victimes de salaires et de retraites moins élevées et ce n'est qu'un recommencement alors que s'annonce une réforme des retraites dont elles seraient les principales victimes.

La CGT est bien seule d'ailleurs à affirmer clairement la défense de la retraite intergénérationnelle par répartition.

Qu'elles prennent la parole pour se déjouer d'une domination, au cinéma comme ailleurs, qu'elles agissent pour leur liberté cela devrait être de nature à égayer le monde et pourtant que nos frontières restent imperméables à l'appel à l'aide d'autres femmes, enfants, en souffrance, les hommes aussi d'ailleurs.

Bien-être, liberté et solidarité devraient être au cœur des actuelles politiques publiques et il sera important de vérifier le quatrième axe d'action de la quatrième ambition des orientations budgétaires dans le budget primitif 2019.

Ainsi « 2019 devra permettre de livrer des travaux engagés dans le cadre de l'observatoire des territoires : l'index du développement durable avec des indicateurs de développement partagés entre les acteurs autour de l'économie, du social, de l'environnement et de la démocratie, un diagnostic jeunesse dans le cadre du

dialogue structuré, des chiffres clés de l'égalité femmes/hommes. »

L'avis du CESER se conclut sur des évolutions en cours et d'autres à venir autour des questions de décentralisation et des relations avec l'Etat.

La CGT s'est déjà exprimé sur la question notamment au moment du pacte financier ici même dans cette assemblée.

Elle livre d'avance une réflexion avant d'entrer dans le vif du sujet en 2019 :

La révolution informationnelle et numérique, la mondialisation -pas seulement des échanges et des capitaux - apportent chaque jour un lot d'événements et de situations qui, volontairement ou non, deviennent interdépendantes.

C'est cette situation d'interconnexions qui poussent les dominants et leurs mandatés à vouloir faire émerger une

vision commune et transversale de la transformation des sociétés et en premier des systèmes collectifs de droits et de protections, de biens communs et de modèles sociaux et du service public.

C'est d'ailleurs à l'aune d'une volonté de changer de modèle que s'inscrivent les 22 propositions du Comité Action Publique 2022 puisqu'à les lire : *« faire émerger ce nouveau modèle n'est aujourd'hui plus une simple option, c'est une nécessité »*.

Dans le même temps, alors que ce comité dit être convaincu *« qu'une transformation profonde du service public est nécessaire »*, ses conclusions, ne visent pas selon leurs termes *« à remettre en cause les grandes missions du service public en France »*, mieux, il livre que les français sont attachés aux services publics *« qui sont une source de co-*

hésion nationale et représentent des biens communs au service de tous. »

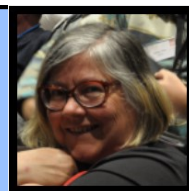
C'est donc pour contourner cette contradiction forte que les éléments de réponse qui servent de fil conducteur aux travaux de ce comité reposent essentiellement sur une logique comptable d'abandon de missions ou de leur transfert vers le privé et de mise en accusation du personnel, donc du fonctionnaire et du statut.

De ce simple fait, on en revient à certains fondamentaux qui servent de piliers à l'architecture du « bâtiment France » qui n'a aucun autre exemple ailleurs dans le monde.

Alors, encore une fois, attention à ce qui se prépare...

Pour une compétence régionale pour l'information sur les métiers, les emplois, les formations

Intervention de Gaëlle URVOAS



La CGT tient à souligner la pertinence de l'avis du CESER sur les évolutions du service public régional de l'orientation et de l'évolution professionnelle rappelant qu'il est important pour tous de disposer d'une information de qualité, répondant aux attentes des publics.

Nous restons toutefois dans l'attente des précisions sur les moyens qui permettront à la région de faire face aux évolutions conséquentes que ses nouvelles compétences vont impliquer et nous demeurons inquiets de certaines orientations.

La notion de service public régional de l'orientation et de l'évolution professionnelle tout au long de la vie reste encore à définir.

L'accent du bordereau est donc mis sur la mission qui reste de la responsabilité de la région à savoir l'information.

Le parent pauvre de la loi reste indéniablement le véritable droit à l'accompagnement à l'orientation de tous

les publics. Il s'agit même de son appauvrissement vis-à-vis de l'existant.

Dans son avis, le CESER souligne que la mission d'informer ne peut être déconnectée de l'accompagnement à l'orientation même si, s'agissant des publics scolaires et étudiants, la loi ne la confie pas en tant que tel à la Région. Il ne suffit pas d'informer pour accompagner, dans le respect des individus, l'orientation des jeunes en questionnement, des adultes en recherche de reconversion ou des personnes fragiles, face aux masses d'informations qui seraient subitement toutes accessibles. Avoir de l'information, souvent en trop grand nombre, pas forcément structurée, amène aussi à perdre le fil conducteur et la possibilité d'un choix réel.

Cela n'empêche pas, bien au contraire, comme le dit l'avis du CESER, qu'il est indispensable d'élaborer des plans de formations pour que tous les acteurs du service public régional de l'orientation et de l'évolution profes-

sionnelle s'approprient et sachent utiliser les ressources mises à disposition par la région.

La CGT souhaite insister pour que les évolutions du service public régional de l'orientation et de l'évolution professionnelle aillent vers le maintien d'un accueil des publics prenant en compte leurs spécificités, accueil qui devra aussi être disponible sur tout le territoire.

Nous regrettons à cet effet que les CIO ne soient pas cités dans l'enjeu d'une offre de service sur tout le territoire et pour tous les jeunes. Par exemple, le recours à des psychologues de l'éducation nationale n'est possible que dans les établissements publics et dans les CIO.

Ce type de structure, s'insérant dans le réseau des accompagnateurs de l'information et de l'orientation, doit rester vivant au plus proche des jeunes et de leurs familles.

La définition d'une offre de service doit tenir compte de l'expérience des

professionnels existants et ne pas ouvrir la boîte de pandore à des offres de services privés, alléchés par la manne d'un nouveau financement possible.

Même si la région n'en est pas responsable, la remarque vaut aussi pour les professionnels des Fongecif dans le cadre du Conseil en Evolution Professionnelle.

L'accès miracle à des plateformes informatiques, inaccessibles dans beaucoup de foyers, n'est pas la solution, même si cela reste un outil indispensable mais à améliorer.

La CGT regrette que la définition du service public régional de l'orientation et de l'évolution professionnelle aille jusqu'à évoquer sa présence, entre autre, dans les supermarchés. Il s'agit là d'un mélange bien léger des actions de diffusion de l'information

avec les réels besoins d'accompagnement des publics. On est loin de la notion d'un véritable service public.

Enfin, la CGT, attachée au développement économique de la Bretagne, ne souhaite pourtant pas que les informations dispensées à des fins d'orientations soient trop cantonnées à l'environnement socio-économique de la Bretagne ; c'est d'autant plus vrai pour les publics scolaires mais tout aussi important pour les adultes en recherche de réorientation qui peuvent faire le choix de se former dans d'autres régions, pour d'autres métiers. L'avis du CESER doit être bien entendu sur ce point.

Par ailleurs, il nous semble que l'Etat est le meilleur garant d'une neutralité et d'une pluralité de l'information délivrée sur les métiers et les voies de la formation. L'apport des acteurs ré-

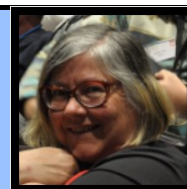
gionaux à la construction de ces informations est indispensable et pertinent mais ne doit pas constituer l'essentiel de la base informative.

C'est pour cela aussi que la CGT insiste sur le fait qu'il faut préserver un accompagnement et une information spécifique par public. Pour être efficace, le service public régional de l'orientation et de l'évolution professionnelle doit répondre aux besoins de ces publics différents et doit donc être adapté à leurs attentes. De fait, le Conseil Régional doit tout faire pour que cela soit possible.

Au risque de se répéter, la formation est la passerelle vers l'emploi de qualité et durable. La formation ne peut pas être le jouet du grand patronat qui veut prioritairement des bras et beaucoup moins des cerveaux éman-
cités.

Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022

Intervention de Gaëlle URVOAS



La CGT partage les remarques de la commission formation du CESER et souhaite insister sur quelques points.

La CGT voudrait que le PRIC veille à ne pas réduire les offres de formation aux demandeurs d'emploi aux seules formations définies que par certains comme étant celles du moment.

La principale question demeure de permettre réellement à tous l'accès à des formations incluses dans un parcours avec un objectif qualifiant permettant de répondre à l'objectif de faire de la formation un levier de performance économique et sociale et non une réponse aux besoins immédiat en emploi à n'importe quel prix.

Il faudra pour cela définir plus précisément les moyens pour l'accompagnement sécurisé à l'accès à la qualification avec un suivi de la qualité de cette offre de service. L'avis du CESER précise son appréciation positive de l'appui sur les dynamiques partenariales, mais qu'en sera-t-il alors que des menaces pèsent sur l'avenir des missions locales et des moyens dans les pôles emploi ? On ne pourra pas

mettre en place des accompagnements de qualité sans personnels dédiés et expérimentés.

La CGT propose aussi de travailler le partenariat avec les entreprises pour que les parcours de formation, commencés en tant que demandeurs d'emploi, puissent se poursuivre dans les entreprises sur le territoire. C'est aussi vers les entreprises qu'il faudrait développer des actions territoriales pour permettre l'accès à des actions de formations pour tous les salariés, tout au long de leur vie, sur leur temps de travail. Il faudrait par exemple faire inscrire dans tous les plans de formation celles permettant d'obtenir le certificat CLÉA. (Certification interprofessionnelle de socles de connaissances)

La CGT note l'importance d'avoir un diagnostic complet intégrant l'avis des organisations syndicales sur les réels besoins en emploi et l'impact de la qualité de l'emploi dans les entreprises sur l'attractivité de ces emplois. L'analyse des seuls chiffres de pôle emploi n'est pas suffisante pour déterminer les problématiques. Peut-on

déclarer un métier « en tension » quand la majorité des offres est en CDD ou en temps partiel ? Cette question mérite d'être posée car ce ne devrait pas être aux demandeurs d'emplois et aux salariés de payer les difficultés d'organisation ou la course aux profits des entreprises.

La CGT regrette aussi la dérive largement répandue, y compris dans les textes régionaux, de la notion de compétences remplaçant celle de qualification. Cette approche compétence, mise en avant aussi par le Conseil Régional, conforte les entreprises dans leur course à la réponse immédiate à leurs besoins sans souci du lendemain et contredit de ce fait l'objectif de répondre aux besoins d'avenir de l'économie bretonne.

La CGT rappelle que la qualification permet de garantir un niveau socle de maîtrise de savoirs permettant de construire un parcours professionnel. Le savoir-faire est aujourd'hui confisqué par les entreprises qui veulent seulement une simple adaptation à leurs seuls besoins alors que la construction d'un parcours professionnel

permettant de capitaliser pour le futur sur les compétences acquises est d'une double portée, pour le salarié comme pour l'employeur.

C'est bien pour cette raison que l'identification des besoins de formation ne peut être que paritaire et se tenir dans les instances où siègent les représentants des salariés, dans l'entreprise ou au niveau interprofessionnel.

C'est aussi pour ça que la CGT souligne que la question de l'évolution de référentiels de certification ne doit pas être confiée aux pôles emplois territoriaux qui ne voient que les demandes particulières des entreprises mais aux niveaux des branches professionnelles. C'est à elles de s'organiser pour mettre en place des observatoires des métiers et des qualifications et de faire évoluer les référentiels des métiers.

La CGT alerte aussi sur la question de la qualité de l'offre de formation. La mise en avant de critères dans les clauses d'achat est indispensable, il faut ainsi des indicateurs de suivi de la qualité tels que des centres avec des formateurs majoritairement en CDI, tels que des temps de formation individualisés, tels que des formations

accessibles sur tout le territoire, tels que des formations réellement mixtes.

Il faut s'assurer de disposer d'organismes de formation confortés dans la durée pour pouvoir répondre à ces exigences de qualité. Le Conseil Régional pourrait décider de soutenir les centres tels que ceux de l'AFPA, qui sont en grande difficulté aujourd'hui et risquent de perdre rapidement le professionnalisme qui leur était reconnu s'ils doivent passer sous les fourches caudines de la sacro-sainte mise en concurrence. La liberté du marché ne devrait pas conduire à la dégradation de la qualité de l'offre de formation.

L'objectif de la région d'augmenter la qualification des jeunes, même non-inscrits à pôle emploi, ne peut qu'être partagé par la CGT, surtout s'il est individualisé et avec des sessions spécifiques. Mais le passage par contrat de professionnalisation ne risque-t-il pas de rendre le parcours difficilement accessible par manque d'entreprises accueillantes ? Nous alertons aussi sur le développement de la numérisation pour la formation qui peut exclure certains publics pourtant prioritaires et sur l'introduction des Ac-

tions de Formation en Situation de Travail, sans gardes fous, notamment la vérification de la capacité des entreprises à le mettre en place avec l'objectif et les moyens de réellement former un salarié.

La CGT reprend l'exemple de la fibre optique pour mettre en avant le constat du manque d'anticipation par les branches professionnelles des besoins alors que le plan Très Haut Débit était pourtant lancé. Les GPEC des entreprises n'incluaient pas l'évaluation des besoins en capacités propres, même pas en sous-traitance sur cette question, et ne l'inclue toujours pas.

Le besoin existe pour le développement de la fibre optique mais cela exige des salariés formés avec de vrais métiers incluant une qualification qui pourra leur servir dans le temps et servir également le bien public puisque c'est un domaine de temps long.

Enfin, la CGT s'inquiète de l'impact de la réforme du financement des CFA sur le financement des formations professionnelles initiales, notamment sur les moyens qui seront disponibles dans les lycées professionnels.



Vous pouvez accéder :

- aux avis et vœux du CESER,
- aux interventions des membres CGT du CESER
- aux interventions de tous les autres membres du CESER
-

À partir du site du Conseil Régional : www.bretagne.fr puis **La Région** puis **Le CESER** puis **Avis**

À partir du site du Comité Régional CGT. : www.cgt-bretagne.fr puis **CESER** puis **Les avis du CESER**